

*APPEL AU PEUPLE VAUDOIS - Vérité et justice pour tous*

*Extrait du discours de bienvenue à notre première assemblée générale, le 26.11.00 à Morges*

*Partisanes, partisans!*

*Nous nous réunissons dans le but d'assainir le système judiciaire vaudois. Nous fondons une nouvelle force politique dans ce canton, car la thérapie peut seulement être politique. Tous les partis traditionnels qui veulent représenter les intérêts du peuple, sont invités pour se joindre à notre mouvement.*

*L'augmentation rapide de notre effectif est la preuve, que notre objectif constitue un besoin urgent de la société.*

*90 % de nos membres actuels sont des victimes de la « Justice ». C'est tout à fait normal, que ceux, qui n'ont pas encore été lésés, ne s'engagent pas aussi rapidement. Mais cela viendra, parce que notre tâche est de convaincre la majorité du peuple vaudois, qu'il faut réformer le système judiciaire. Un travail gigantesque nous attend, mais **nous déclencherons cette avalanche.***

*Les victimes de la « Justice » vaudoise actuelle ont fait l'accablante expérience, que l'appareil judiciaire en place cause des ravages d'injustice avec intention. **Les victimes isolées sont impuissantes, mais organisées, comme nous le sommes dorénavant, notre soif pour la vérité et la justice balayera tous les obstacles de résistance inimaginable!***

*Nous marchons dans l'intérêt public. Il faut convaincre la majorité du peuple, que la dysfonction du système judiciaire actuel peut frapper tout un chacun. Il faut communiquer. Nous communiquons par écrit et nous communiquons oralement.*

*Nous nous sommes engagés vigoureusement dans ce combat. Les justiciers en place sont impitoyables. Leurs excellences au pouvoir judiciaire défendront leurs prérogatives juteux bec et ongles. Il faut devenir efficace! Discipline et action! En avant, à l'assaut des obstacles!*

*Gerhard Ulrich*

*Président du mouvement politique APPEL AU PEUPLE VAUDOIS – Vérité et Justice pour tous*

Lausanne, le 11.02.01

***Allocution à l'assemblée générale du 11.02.01***

*Partisanes, partisans!*

*Il y a quelques jours, j'ai reçu le témoignage accablant d'un père qui a perdu son fils, Rémy Savoie. Cet étudiant était en dépression et l'engrenage impitoyable de la police et de la justice vaudoise et fédérale était le coup de grâce. Il s'est suicidé.*

*Rémy s'est fait arrêter avec sa Jeep par des Gendarmes. Pas de vignette. Mal collée, elle était tombée par terre. Ayant changé de veste, Rémy n'avait que sa carte d'étudiant au nom de Savoie. Or, son nom administratif était : Mélanjoie dit Savoie. Il n'est pas retrouvé sur l'ordinateur de la gendarmerie. Menottes, arrestation, puis harcèlement par les tribunaux.*

*Je vous montre ici les faire-parts de ce décès tragique. Compassion pour les parents malheureux!*

*Ici, je veux vous parler d'une catégorie de victimes d'injustice, qui disparaissent souvent, sans laisser de traces. Ce sont des personnes solitaires mais fortunées, qui sont choisis par des magistrats sans scrupules pour être dépouillées et volées intentionnellement, en concertation avec des avocats-charognard. On les pousse au suicide, méthode qui ne laisse plus de traces. Il est vrai, que je n'ai pas encore pu dénoncer un tel cas, car ces victimes survivantes, qui ont fait face à un écrasement matériel et moral inouï, sont très fragiles. Mais j'en connais : 3 de telles victimes sont ici présentes dans la salle. – Pensons aussi à ceux qui n'ont pas eu cette force extraordinaire pour survivre – rendons hommage à la victime inconnue de l'appareil judiciaire! Je vous invite à vous lever pour observer un moment de silence.*

*Rendons hommage aussi aux victimes vivantes et courageuses!*

*Selon la légende, l'empereur Barbarossa était sur le point de perdre une bataille en terre sainte. Alors, il observa, qu'un groupe d'homme courageux renversait la situation en sa faveur. Il fit venir ses braves hommes après la bataille et leur demanda, qui ils étaient, et pourquoi ils n'avaient qu'un simple drapeau rouge. Ils répondirent, qu'ils venaient de Schwyz et que la couleur rouge de leur drapeau est le symbole du sang du peuple. Pour distinguer les Schwyzois, Barbarossa accrocha une petite croix argentée sur leur bannière. Schwyz donna plus tard son nom et son écusson à toute la Suisse. Souvenons-nous, que la croix était à l'origine une distinction.*

*A l'occasion de notre première assemblée générale, le 26.11.00, j'ai eu l'honneur de remettre 5 petite croix argentées, numérotées de 1 à 5 à Muba De Canougo, Pascal Mouron, Vladimir Steinhäuser, Serge Bonny et Lazhar El Abassi. Ils furent les premiers à m'aider de distribuer les communiqués jaunes.*

*Aujourd'hui, vous méritez tous des sentiments de reconnaissance pour votre engagement. Mais il nous manque les moyens, pour vous distinguer tous. Cependant, je veux vous présenter aujourd'hui une personne, qui a des mérites hors du commun pour son courage, sa persévérance et son intelligence. Michéle Rydlo, je te prie de t'approcher.*

*Michel Rydlo a été exposée pendant 10 années à un déni de justice et a subi avec ses 2 enfants les pressions sans relâche de l'appareil judiciaire. Elle a traversée cet épreuve avec un courage et une lucidité extraordinaire, tout en élevant seule 2 enfants!*

*Michéle Rydlo, tu mérites cette croix doré, portant la gravure, No 1!*

*Je te remercie au nom de nous tous, pour avoir eu le courage de dévoiler ton dossier en publique avec ton vrai nom : Ce courage rend notre combat extrêmement efficace.*

*Nous devons aussi notre gratitude à Rosemarie Kuster. Elle a distribué des dizaines de milliers de communiqués et parlé à des milliers de Lausannois de notre mouvement. Sans elle, nous ne serions pas si nombreux aujourd'hui dans cette salle. Rosemarie, je te remets ce bouquet de fleurs en signe de notre reconnaissance!*

Payerne, le 22.04.01

### **Notre Mission**

*Le 26.11.00 nous avons fondé le mouvement « APPEL AU PEUPLE VAUDOIS – Vérité et justice pour tous », prédécesseur de notre mouvement actuel. Après peu de temps, nos enquêtes nous ont amené à l'évidence, que des « Juges » fédéraux mentent systématiquement. Vous trouvez 3 preuves sur notre site Internet. Nous avons diffusé sur cassettes le témoignage des 3 personnes, lésées par ces mensonges. Seulement un juge corrompu est motivé de mentir. Conséquence : **Le mécanisme des recours est anéanti. La catastrophe n'est pas cantonale, mais nationale. C'est la crise de l'Etat de droit suisse La moitié des juges fédéraux sont impliqués.***

*Notre mouvement compte aujourd'hui 500 adhérents, répartis dans **tous** les cantons romands, et quelques cantons alémaniques.*

*Nous voulons assainir le système judiciaire. Il nous faut des juges intègres et capables, des procédures judiciaires adéquates, et une législation qui répond aux besoins de notre époque. Les politiciens et les fonctionnaires doivent du respect à toute personne, puisqu'ils sont nos serviteurs. Notre mouvement favorise vigoureusement la solidarité entre les victimes de l'appareil judiciaire, et nous essayons d'offrir un soutien moral, ainsi que des conseils aux victimes. Nous dénonçons les dysfonctions de l'appareil judiciaire, et nous responsabilisons les magistrats coupables. Les injustices doivent être réparées, et les innocents sont à réhabiliter. Nous poursuivons ces tâches dans l'intérêt de la société toute entière. La communauté doit obtenir la régénération du système judiciaire – pour le bien-être du pays.*

*Nous sommes un mouvement populaire et nous respectons toutes les couches sociales. Nous ne sommes ni de gauche ni de droite : nous voulons que justice soit faite. **Vérité et justice pour tous!** Cependant, nous n'acceptons pas d'extrémistes et de dogmatiques parmi nous. Nous sommes une force morale, et non pas un parti politique.*

***Tous nos partisans et partisans ont la tâche de faire passer le message pour convaincre la majorité de la population, qu'il y a une dysfonction quasiment totale de la justice. Beaucoup de juges corrompus sont devenus irréalistes et arrogants, et ont pris l'habitude de violer la loi. Nous faisons également un grand effort pour faire passer notre message par les mass média. L'individu est impuissant en face de l'injustice des magistrats. L'union fait la force : Nous réussirons de nous faire entendre et comprendre!***

*Pour le comité du mouvement « APPEL AU PEUPLE »*

*Partisanes, partisans, chers  
représentants des mass médias,*

*Selon notre tradition, nous commençons par rendre hommage à la victime inconnue de l'injustice. Aujourd'hui, nous dirigeons notre pensée vers les orphelins, victimes d'injustices inouïes dans notre pays riche. On leur a volé leur enfance. On les a maltraités et fait souffrir, de faim et de froid. On ne leur a pas donné une formation ni de préparation pour affronter la vie, puisqu'ils étaient prévus pour devenir les esclaves de la société. Le professeur d'histoire, Jean-François Bergier a écrit, après avoir lu le livre de Louissette Buchard-Molteni « Le tour de Suisse en cage » : Même au Moyen-Age, on n'a pas si systématiquement maltraité des enfants ». Les autorités d'aujourd'hui sont au courant de ce scandale, mais la cheffe du département fédéral de justice et police se retranche derrière l'incompétence de la Confédération en la matière.*

*Il y a eu des orphelins qui ont péri. Levons-nous pour observer un moment de silence en leur mémoire.*

*Rendons aussi hommage aux victimes de l'appareil judiciaire, restées en vie, et qui n'ont pas perdu l'espoir, qui affrontent leurs tortionnaires avec courage. Je demande à Alain Bolle de s'avancer vers moi.*

*Alain Bolle a été condamné par un fou, le « Juge » P. Bruttin à Nyon, à 11 ans de prison, sans preuve aucune, après 8 ans d'enquête et en l'absence de victime. Alain Bolle est actuellement en semi-liberté, mais les autorités lui refusent encore aujourd'hui la libération, malgré sa bonne conduite, puisqu'il n'a jamais avoué. Ils mentent sur son état psychique. Alain Bolle, vous êtes innocent, on le sait. J'ai reçu le coup de fil d'un de vos anciens gardiens, qui m'a donné son appréciation pour votre personne. Vous avez affronté cette injustice qui implore le ciel, avec un grand courage. Vous êtes resté un homme correct, comme tout le monde dans votre famille, et vous avez fondé une famille récemment. Je vous félicite au nom de toutes les*

*personnes présentes pour votre courage et ténacité. Vous serez réhabilité ! Je vous remets la croix doré avec la gravure « No 3 ».*

*Mesdames et Messieurs,*

*Entre novembre 2000 et le 08.01.01, notre mouvement a connu un succès étonnant dans la presse. Puis le silence depuis cette date – la censure imposée par Lausanne et Berne! Les autorités voulaient nous avoir à l'usure. C'est nous qui les aurons à l'usure ! Prenons comme exemple Peter Ott a Schwarzenberg LU, dont vous pouvez lire son histoire dans le dernier Communiqué jaune du 10.06.01.*

*Malgré ce silence dans la presse, nous avons réussi à animer la discussion sur la place publique du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire au Canton de Vaud, en premier lieu. Les magistrats sont coincés de tous les côtés. S'ils souffrent autant, qu'ils commencent eux-mêmes à parler à la presse. « Le Matin » a imprimé le 10.06.01 l'article : « Les juges sont découragés ». Voilà, ces gens sans scrupules demandant encore d'avoir pitié d'eux, à cause de leur prétendue surcharge. Le juge d'instruction, J. Antenen a lâché dans cette interview : « .. la machine judiciaire est grippée.. ». En effet ! Le poids des injustices pèse comme un cauchemar sur notre pays, non pas seulement dans le Canton de Vaud. La tyrannie occulte ne peut plus se cacher, elle est devenue évidente. Enfin, nous avons une équipe de la Télévision de la Suisse Romande présente, pour rapporter l'existence de notre mouvement. Nous aboutirons!*

*Les conséquences seront incalculables. Tout un système s'écroulera. Ce ne seront pas seulement quelques juges qui seront suspendus de leur fonction. Je prédis la chute du gouvernement vaudois et un tremblement de terre jusqu'à Berne ! Les partis politiques et les politiciens seront secoués pour avoir laissé l'appareil judiciaire magouiller, sous le prétexte de la chimérique séparation des pouvoirs.*

*Au fond, nous devrions mettre le 95 % des membres de l'ordre des avocats, de la Confrérie des Présidents des Tribunaux vaudois, et des « Juges » fédéraux sur la sellette.*

***Cependant, pour bien cibler, nous avons aujourd'hui l'objectif d'obtenir l'ouverture d'une enquête administrative et pénale contre le Procureur Général du Canton de Vaud, Jean-Marc Schwenter, pour corruption dans l'exercice de sa fonction.***

*Nous ferons circuler des listes pour vous faire signer une telle résolution, adressée au Président du Grand Conseil vaudois, à tous les députés vaudois et à la presse. Il va de soi, que vous n'êtes pas obligé de signer. Nous comprenons, que certains d'entre nous craignent des contre-coups. Vous écouterez ensuite 4 courts exposés de 5 à 10 minutes chacun :*

- 1. Récapitulation du scandale du garage Ramuz-Edelweiss (votre serviteur)*
- 2. L'apocalypse de l'appareil judiciaire vaudois (Madame Danielle Russell)*
- 3. Dénonciation d'un Procureur parjuré (Daniel Viquerat)*
- 4. Le scandale VINGRAU (Me Michel de Preux)*

*Après chaque exposé vous pourrez poser vos questions, qui doivent se référer au sujet en question, pour bien cibler le point décisif, Schwenter, puisque nous voulons obtenir l'ouverture d'une enquête contre lui.*

*Ensuite, Me de Preux dressera un résumé suivi des conclusions*

*Nous espérons clore l'assemblée vers 15.30.*

*Gerhard Ulrich, Président de la nouvelle force morale APPEL AU PEUPLE  
Lausanne, le 17.06.01*

## *Allocution du 22 juillet 2001 à la Cantine de Sauvablin*

*Partisanes, partisans !*

*Le 12 novembre de l'année passée, une quinzaine de personnes étaient au premier rendez-vous sur ses lieux. Aujourd'hui, nous comptons presque 600 personnes sur notre liste. C'est la preuve, que notre mouvement correspond à un besoin de la société.*

*Nous sommes une association populaire, mais nous avons des personnes élitaires parmi nous (médecins, juristes, entrepreneurs, artistes, 1 écrivain, 1 architecte etc..)*

*Nos 3 dernières réunions ont eu un grand succès. Nous avons pu saluer chaque fois une petite centaine de personnes.*

*L'établissement d'une information horizontale entre les victimes de l'appareil judiciaire nous a permis d'établir une « Liste de références des hommes de loi » qui compte déjà >250 noms. Cela nous permet de comprendre les mécanismes du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, et de dénoncer les magistrats parjurés par leurs noms.*

*Nous avons distribué 300' 000 communiqués jaunes en 50 éditions, représentant presque autant de scandales. Les députés vaudois ont reçu 20 envois, et les parlementaires fédéraux 10. Une centaine de journalistes suisses et étrangers reçoivent hebdomadairement au moins un message. Le site Internet compte déjà >100 pages et il est bien visité.*

*Basons-nous sur nos points forts :*

- **Nous avons la vérité avec nous.***
- **Nous avons l'audace de dire la vérité.***
- **Nous sommes très bien renseignés sur beaucoup de cas d'injustice.***
- **Nous frappons de façon flexible et rapide. Nous nommons les coupables par leurs noms.***
- **Nous sommes une force morale, et nous nous basons sur des valeurs historiques de notre pays.***

*Exploitions les faiblesses de nos adversaires, les magistrats parjurés :*

- ***Ils mentent, ils trichent, ils violent la loi et ils abusent de leur pouvoir en bande organisée.***
- *Ils sont lâches – pour éviter de faire rejaillir la vérité, ils renoncent à porter plainte pour diffamation.*
- *L'arrogance et leur puissance les aveuglent. Ils sont à côté de la réalité.*
- *Ils n'ont pas une ligne de stratégie reconnaissable pour leur défense : Se taire n'est pas une défense.*

*Notre future réussite*

***A la longue, on ne peut pas ignorer une association de 600 personnes. Nous serons plus que 1000 avant la fin de l'année ! La vérité est une arme blanche. On ne peut pas l'assassiner.***

*Une équipe de la télévision a filmé notre assemblée du 17 juin. Le reportage peut être diffusé n'importe quand pendant le télé journal du soir.*

*La discussion sur le dysfonctionnement du système judiciaire reste animée sur la place publique. On discute chaudement entre journalistes et politiciens.*

*Nous passons dans une nouvelle phase. Bien-tôt, un organe non gouvernemental, « Les amis de la justice » se mettra en action pour ouvrir des enquêtes spécifiques et former des jury.*

*Nous avons déjà commencé à attaquer des magistrats, en déposant plainte pénale contre eux. Un juge, qui est fiché avec 20 victimes risque d'être confronté avec une poignée de justiciables courageux, qui osent témoigner contre lui.*

*Ne nous laissons pas impressionner de la censure de la presse. C'est la meilleure preuve, que les magistrats ont peur de vous. Oui, ils ont peur de vous, parce que vous avez le courage d'être partisan de notre mouvement !*

*Organisation de ce pique-nique*

*Aujourd'hui, nous n'avons pas d'ordre de jour, et tout le monde peut prendre la parole.*

*Notre secrétaire, Madame Antille, a apporté les livres de Madame Buchard « Le tour de Suisse en cage », et de Jacques Maurice Chenaux « Le juge mort ». Vous pouvez vous adresser à Madame Antille, si vous désirez acquérir un tel livre.*

*Notre ami Jean-Luc Chevalley vous offre des saucisses grillées et nous avons un petit choix de boissons et de pâtisserie. Le profit qui en résultera de ces ventes, alimentera notre caisse.*

*Tout autre transaction, c'est à dire les offres individuelles sont proscrits. Ici, ce n'est pas un souk.*

***Une justice réparatrice pour les victimes  
ou comment s'affranchir du dogme de la séparation des pouvoirs ?***

***Conclusions***

*Le « système de contrôle de qualité » de la Justice est totalement périmé et ne répond pas aux principes d'efficacité qui ont fait leurs preuves dans l'économie. Avoir 4 instances judiciaires, dont 3 niveaux successifs de contrôle sont autant de sources d'injustices, et on trompe le public, lui faisant croire que ces lourdeurs et longueurs administratives garantiraient plus de justice. Le système judiciaire actuel est trop coûteux, trop inefficace et trop douloureux pour la société. Il sert de manière unilatérale les intérêts de la classe des hommes de loi, et non pas les intérêts des consommateurs de la Justice.*

*Au lieu de maintenir un appareil de justice gonflé, qui veut encore croître comme un dinosaure, nous proposons l'abolition de la Cour Européenne des droits de l'homme, la suspension des 2/3 des juges fédéraux indéliçats, sans remplacement, et nous entendons forcer les instances inférieures à mieux faire leur travail, en les mettant sous observation par notre association et par l'Organe non-gouvernemental « Les Amis de la Justice ». Pour le moment, nous n'avons aucun impact légal. Cependant, nous sommes une force politique et morale, et la morale saura s'imposer contre l'arbitraire actuel des hommes de loi.*

*Dans l'annexe, vous trouvez un schéma du fonctionnement de cette conception internationale, l'audit des hommes de loi par des non-juristes, des jury représentatifs de la population, et qui trancheront selon les simples règles de bonne foi. Ces principes sont innés à la toute grande majorité des gens par l'éducation (pour plus de détail voir notre site Internet, rubrique : Assemblées, Dr. Denis Erni).*

*Nous avons soumis cette conception en forme de pétition aux chambres fédérales. Luttons pour cette réforme, nécessaire pour la régénération morale de notre société.*

*Gerhard Ulrich, Président de la nouvelle force morale APPEL AU PEUPLE – Bienne, le 02.01.02*

***NB : Ci-joint vous trouvez un bulletin de versement pour la cotisation 2002 (CHF 40.-) ou les dons.***

*Partisanes, partisans, citoyennes et citoyens !*

### ***La situation actuelle de la Justice ressemble au régime totalitaire soviétique disparu***

*Je parle en connaissance de cause, ayant travaillé plus de 20 dans ce pays, et j'y ai même vécu pendant 7 ans. Mon dernier mandat était de diriger une société mixte russo-suisse, qui produisait des instruments de mensuration pour les géomètres.*

*Le partenaire suisse avait entraîné une équipe d'ouvriers russes à produire et à contrôler eux-mêmes la qualité. Nous avons vendu des centaines d'instruments sans aucune réclamation.*

*Et le partenaire russe continuait de produire des instruments dont la moitié ne fonctionnait pas, malgré un appareil de contrôle de qualité gonflé, surveillé par le Gosstandard régional et qui était soumis au contrôle de l'impitoyable Gosstandard national de Moscou !*

*Notre système judiciaire ressemble très fortement à feu l'Economie planifiée soviétique. **Le Gosplan (la syllabe Gos signifie « Etat »), c'est le budget de l'appareil de justice et le chiffre d'affaires des avocats. Le Gosstandard est exercé par la pyramide de premières instances, Tribunal cantonal, Tribunal fédéral, et au sommet la Cour Européenne des Droits de l'Homme. La Nomenklatura, se sont les magistrats (juges et procureurs), les avocats, les politiciens et tous les auxiliaires autour d'eux qui pensent représenter l'Etat.** Notre Nomenklatura est composée en premier lieu d'hommes de loi. 10 % des députés vaudois, par exemple, sont juristes, 1/3 des Conseillers nationaux et 1/2 des Conseillers des Etats le sont. Dans les exécutifs cantonaux et au Conseil fédéral, les juristes sont majoritaires. Dans l'économie, se sont aussi des juristes qui font des carrières fulgurantes, représentant les éminences grises des géants : les banques, les compagnie d'assurances et les multinationales. Un jeune homme qui veut réussir entreprend des études de droit. D'ailleurs, ce sont les études universitaires les plus courtes.*

*Nous avons combien d'homme de loi en Suisse : 10' 000, 20' 000 En tout cas, eux et leurs familles représentent moins de 1 % de la population. Cependant, ils sont aux commandes et très fortement sur-représentés : dans les législatifs, les exécutifs, dans la jurisprudence ... et dans l'économie.*

### ***Analyse***

#### ***Qu'est-ce que les hommes de loi nous font comprendre ? Quelle image projettent-ils d'eux-mêmes ?***

*Magistrats et avocats nous font d'abord comprendre que nous, laïques, nous sommes des amateurs, nous ne comprenons rien à leur art. Ils se sont donné l'image d'être au-dessus de tout soupçon au point de vue moral, éthique et des compétences. Ils s'assermentent et ils se font protéger par l'immunité de leur fonction. Ils ont aboli tacitement les articles de loi qui les responsabilisent sur le plan légal.*

*De par mon métier – j'ai fait une carrière dans le Marketing et la Vente dans l'exportation - j'ai eu à faire intensivement aux juristes. Dans l'Economie, on comprend vite que la notion de droit est quelque chose de très relatif. Ce sont les rapports de force qui comptent en première ligne.*

*On connaît le coût de la Santé. Dans notre pays, ces dépenses représentent environ 10 % du produit national brut. Combien nous coûte la justice ? On ne connaît pas encore une telle statistique. Mais supposons que notre pays compte grosso modo 10' 000 avocats qui gagnent en moyenne ¼ denio de CHF = 2,5 milliards de CHF. A cela il faut ajouter les budgets des appareils de justice (frais judiciaires + charges pour les contribuables) et les coûts d'autres hommes de loi dans le secteur privé – notaires et juristes au service de l'économie, que nous finançons comme consommateurs. Il faudra donc certainement tripler le chiffre de 2,5 milliards de CHF et on arrive à un coût hypothétique de 7,5 milliards de CHF par an pour la Justice, soit CHF 1000.- per capita, ou CHF 3' 000 par foyer, une somme énorme, dévorée par une classe qui représente moins de 1 % de la population. C'est cher, pour un système qui dysfonctionne et qui accable un trop grand nombre de victimes de l'injustice. On ne peut pas chiffrer ces souffrances qui détériorent la santé physique et psychique de familles entières, laissant mourir des gens prématurément et on les pousse au suicide.*

*Le métier d'avocat est dans un état de dégénérescence avancé. Sur la base des données à disposition, sur le nombre d'avocats et leurs références qui sont représentatifs dans nos fichiers et notre « Liste de références des hommes de loi », on peut conclure, que le 90 % des avocats sont des profiteurs et des imposteurs, et dans les cas extrêmes des escrocs.*

*Depuis une année et demie, j'accomplis un cours intensif de jurisprudence, et je me suis frotté à des dizaines de juges, procureurs, avocats et notaires. Actuellement, je reçois jusqu'à 7 arrêts ou ordonnances par semaine, pour mon seul cas personnel. De plus, j'étudie beaucoup de dossiers de tierces personnes. Mes chers amis, le contenu de ces jugements est trop souvent hilare. Ces hommes de loi débitent n'importe quoi ! Si besoin est, ils recourent sans se gêner aux mensonges pour faire valoir leurs décisions préconçues. Ils ne s'aperçoivent même plus, à quel point ils ont perdu toute crédibilité. Exemple : Le cas Scossa. Monsieur Scossa et sa fille sont inculpés par le juge d'instruction de l'Est vaudois pour insulte, utilisation abusive d'une installation de télécommunication etc, et cela sans aucune preuve. Le Tribunal cantonal confirme, au moyen de la procédure usuelle par correspondance, cette ordonnance. .*

*Je pense savoir que je ne suis pas resté un justifiable inconnu pour les juges cantonaux vaudois et fédéraux. J'ai eu à faire personnellement avec tous les 15 juges cantonaux vaudois, et avec la moitié des 30 juges fédéraux, et bien souvent de façon répétée. La semaine passée j'ai reçu par exemple 3 arrêts signés par Creux, Tâche et Jomini. Je suis un cas notoire, l'ennemi no 1 à abattre. Ils savent que je cherche leurs points faibles dans leur argumentation. Et malgré cela, ils ne se donnent visiblement pas la peine d'étudier le dossier. Il débitent n'importe quoi. Exemple : Ils prétendent que « Gerhard Ulrich avait l'occasion de requérir les mesures d'instruction (au juge Ruede) qu'il jugeait utiles ... que s'il ne l'a pas fait, il ne saurait s'en plaindre aujourd'hui... » En réalité, j'ai écrit 8 lettres à Ruede, lui proposant des mesures d'enquêtes précises pour me laver d'une plainte abusive pour des prétendues lésions corporelles. Ruede m'a inculpé sans enquêter.*

*La toute grande majorité des magistrats ne fait pas son travail, et les procédures par correspondance facilitent l'écrasement des requérants. On y gagnerait beaucoup proscrivant ces procédures par correspondance. Un juge qui n'a pas étudié un dossier donné serait au moins confronté avec la réalité lors d'une audience publique.*

*Vous avez probablement entendu dire que la Berne fédérale a le projet de tripler les effectifs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des Assurances, et d'augmenter considérablement les frais judiciaires. La conception vient de la Conseillère*

*fédérale Ruth Metzler, une juriste, épouse d'un avocat et fille d'un ancien avocat, notaire et Président du Tribunal de l'Entlebuch LU. Je pense, qu'elle est animée par une bonne foi. Dans leur monde à eux, des juristes, on fait exactement les mêmes approches que le défunt régime communiste : on veut améliorer la qualité de l'appareil en le renforçant. Mais il se produira exactement le contraire. Il faudra plus d'avocats pour traiter un nombre d'affaires augmenté au niveau du Tribunal fédéral, et ces avocats auront tout intérêt à prolonger les procédures pour bien gagner leur vie, et on se bagarrera à Mon Repos, Lausanne et à Lucerne, dans des affaires banales qui auraient dû être résolues avec une qualité satisfaisante lors de la première instance.*

*Augmenter les frais judiciaires déjà trop élevés aujourd'hui pour le commun des mortels, c'est promouvoir la justice de classes.*

*Quant au nombre de juges fédéraux, retenons le cas suivant : actuellement il y en a 30, dont 2/3 dysfonctionnent. Ces 20 magistrats parjurés font plus de mal que du bien. On a donc tout intérêt à les suspendre. On est d'accord : on diminuera ainsi les frais et on y gagnera en qualité. Nul besoin de chercher à les remplacer : les 10 juges fédéraux restants seront suffisants pour instruire les Tribunaux cantonaux et contrôler la qualité de travail de leur propre appareil judiciaire. Pour le surplus, les consommateurs de la Justice auront un mot à dire à l'avenir. C'est notre Association et Justice Control/Les Amis de la Justice qui examineront dorénavant la qualité du travail des magistrats.*

*Il faudra aussi prendre le grand balai pour faire le ménage au sein du Ministère public de la Confédération. Les temps sont révolus pour cette instance qui sert de voie de garage aux juges limogés ou blâmés, maîtres de la désinformation.*

### ***Et la Cour Européenne des Droits de l'Homme ?***

*Mesdames et Messieurs, cette dernière instance suprême est sensée intervenir « après épuisement complet des voies de recours » dans un pays donné, c'est à dire après qu'une victime ait subi déjà 10 ou 20 ans de harcèlement et de torture.*

*Et personne ne se demande si une telle conception n'est pas aberrante ! Les hommes de loi ont réussi à nous tromper parfaitement, nous, amateurs avec leur chimère d'une 4<sup>ème</sup> instance, c'est à dire d'un 3<sup>ème</sup> niveau de contrôle qui approuve des recours dans la fourchette des rabais!*

*Les spécialistes de la recherche et du développement dans le secteur privé connaissent ce principe de la célérité qui fait diminuer le nombre d'erreurs. Les juristes nous imposent exactement le contraire : 4 instances judiciaires, à parcourir à grands frais et à grandes souffrances pendant des décennies.*

*J'ai observé le fonctionnement de Strasbourg, en étudiant plusieurs dossiers, et j'ai fait mes propres expériences. Moi aussi, j'ai eu l'espoir que cette dernière instance pouvait être utile. L'homme s'accroche à l'espoir. Mais dans le cas de la Cour Européenne des Droits de l'Homme j'en suis venu à la conclusion qu'il s'agit d'un Tigre de papier. Le Dr. Denis Erni vient de me communiquer son expérience avec Madame Iseli, la référendaire de la Confédération suisse à Strasbourg, qui montre le vrai visage malhonnête de cette personne. Elle se sait intouchable et se moque carrément de nos souffrances.*

*Alors, soyons logiques et demandons le démantèlement pur et simple de cette chimère de Justice !*

***Comment est-il possible que des innocents soient condamnés à de longues peines d'emprisonnement en l'absence de preuve ?***

*Vous êtes invités à participer à une conférence de presse à ce sujet à la  
Casa del Popolo, viale Stazione 31, Bellinzona  
le samedi, 01.06.02, 10.00*

*Vous trouvez en annexe un résumé du scandale judiciaire dont sont victimes les frères Bolle. Si vous êtes journaliste, vous recevrez avec cet envoi un exemplaire du magazine « L'inchiesta » du mois de mai 2002, avec un exemple de journalisme investigatif modèle concernant le crime judiciaire sur la personne de Claudio Molinari.*

*Nous avons étudié plusieurs dossiers de personnes condamnées à tort, sans aucune preuve, sur la seule base de « l'intime conviction » du juge. Nous avons pu établir un certain nombre de parallèles entre les mécanismes de ces dysfonctionnements, et nous en avons découvert les causes.*

*La conférence de presse aura pour sujet une synthèse et une conclusion sur ces cas, et nous exposerons nos recommandations, soit comment en finir avec ces dérapages et ces dérives judiciaires.*

*Dans l'après-midi, une délégation rendra visite à Claudio Molinari au pénitencier « La Stampa » à Lugano. Les participants auront ainsi la chance d'interviewer eux-mêmes un homme qui a été condamné à tort par un juge corrompu. Les journalistes désireux de nous rejoindre sont priés de nous contacter afin que nous puissions organiser à l'avance leur visite à « La Stampa ».*

*Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette conférence de presse, nous vous présentons nos sentiments les meilleurs*

*Gerhard Ulrich, Président*

*Liliane Antille, Secrétaire*

**Convocation pour notre 2<sup>ème</sup> audit au sujet du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire**

Citoyennes et citoyens,

Lausanne, le 15.05.02

Après avoir pris connaissances des preuves projetées visuellement, les participants de notre premier audit à l'Hôtel Golden Tulip à Fribourg le 20.04.02 au sujet de l'affaire Birgit Savioz ont conclu à l'unanimité avec quelques abstentions que l'appareil judiciaire n'a pas rempli sa mission dans ce cas. 100 personnes, dont 8 journalistes y ont assisté, et la TSR/Temps présents émettra un reportage de cet événement probablement le 13.06.02.

**Cependant, nos adversaires, les magistrats indéliçats, ont parfaitement compris le risque qu'ils encourent si on commence à faire la lumière et à exercer un contrôle moral.** Pour cette raison ils recourent à la désinformation et essayent de nous discréditer. Pour le faux procès du 14.02.02 à Nyon, 1 seule journaliste a été admise, sélectionnée vraisemblablement par le secrétaire général du journal « 24 Heures », Jean-Paul Bruttin, un neveu du fameux « Juge » Pierre Bruttin. La publication y relative est un exemple classique de dénigrement intentionnel.

Le 20.04.02 il y avait aussi un journaliste de service. Sûr et certain, nos adversaires ont le bras long. Soit que ce journaliste a également des liens familiaux ou amicaux, soit qu'il a été soudoyé pour faire paraître le lendemain un article qui est un affront pour les nombreuses personnes qui ont assisté à ce premier audit. Mais cette fois-ci, le calomniateur n'a pas eu le monopole. Heureusement il y a eu un bon nombre de reportages objectifs relatés par d'autres journaux et des émetteurs de radio.

Encouragé par ce succès extraordinaire, nous vous invitons à venir assister à notre prochain audit :

**Samedi, 22.06.02, 14,00 dans la grande salle du Restaurant « Les Halles », Bulle FR**

Le sujet de cet audit sera choisi à courte échéance avant l'événement par notre comité. Venez nombreux pour juger vous-même de la qualité de notre travail. Le rapport de l'audit sera transmis à l'appareil judiciaire et celui-ci pourra décider des mesures à prendre pour corriger les dérapages.

Gerhard Ulrich, Président

Liliane Antille, Secrétaire

**NB :** Aucun magistrat n'a déposé plainte contre nous jusqu'à présent. Les magistrats vaudois et fribourgeois ont lancé des communiqués de presse mensongers, tandis que leurs collègues tessinois et fédéraux n'ont pas réagi du tout jusqu'à ce jour !

## *Massmedia*

- 22.08.02 [Le Temps: Champagne et droits populaires](#)
- 20.08.02 [Nouvelliste valaisan: Justice vilipendée](#)
- 27.07.02 [&laquo; Des bombes sexuelles à retardement "](#)
- 26.07.02 [Lettre de lecteur "Ticinogate" au quotidien "24 Heures"](#)
- 22.07.02 [Lettre au Conseiller d'Etat M. Pierre Chiffelle concernant lettre de lecteur au quotidien "La Côte" du 10.06.02](#)
- 19.07.02 [Le "désordre régnant dans la justice" cantonle Fribourgeois](#)
- 19.07.02 [Lettre de lecteur au quotidien "La Liberté" concernant Procès-Verbal Ulrich](#)
- 19.07.02 [Lettre de lecteur au quotidien "Le Matin" concernant Procès-Verbal Ulrich](#)
- 19.07.02 [Article du quotidien "Le Matin" concernant Procès-Verbal Ulrich](#)
- 19.07.02 [Lettre de lecteur au quotidien "La Côte" concernant Procès-Verbal Ulrich](#)
- 19.07.02 [Article du quotidien "La Côte" concernant Procès-Verbal Ulrich](#)
- 18.07.02 [Procès-verbal d'audition Gerhard Ulrich \[page 1\]\(#\) \[page 2\]\(#\)](#)
- 11.07.02 [Lettre de Liliane Antille à Madame la Juge Dessaux](#)
- 10.07.02 [La Liberté](#)
- 10.07.02 [La Liberté](#)
- 24.06.02 [Juger la Justice? Lettre de lecteur au quotidien "Le Matin"](#)
- 24.06.02 [Pétition pour assainir votre machine judiciaire](#)
- 23.06.02 [Le Matin](#)
- 10.6.02 [Lettre de lecteur au quotidien "La Côte": &laquo; L'accusé est assez rusé pour se défendre &raquo;](#)
- 8.6.02 [les incroyables mystères des &laquo;Tropiques&raquo;](#)
- 6.02.02 [TSR Duel](#)
- 24.01.02 [Notre demande de droit de réponse à un article de la Gazette N&deg;95 \(journal de la fonction publique\)](#)
- 14.01.02 [La Liberté, pages 1, 8/11](#)
- 10.01.02 [La Gruyère](#)
- 10.01.02 [La Presse Riviera Chablais](#)
- 05.01.02 [La Gruyère, page 5](#)
- 05.12.01 [La Gruyère, page 5](#)
- 27.12.01 [La Côte, page 8](#)

05.12.01 *La Côte*, page 9  
23.11.01 *L' Objectif*, page 5  
22.11.01 *TSI, Falò*  
17.11.01 *La Liberté*, page 2  
09.11.01 *Le Messenger*, page 2  
08.11.01 *Le Matin*, page 3  
08.11.01 *La Liberté*, page 20  
10.10.01 *TSR, Duel*  
07.10.01 *Le Matin*  
01.10.01 *Blick*, page 7  
30.09.01 *Le Matin*, page 3  
30.09.01 *dimanche.ch*, page 2  
29.09.01 *L' Express*, page 3  
26.09.01 *Le Matin*, page 2  
26.09.01 *L' illustré*  
20.09.01 *Le Matin*, page 3  
14.09.01 *Le Matin*, page 9  
09.09.01 *dimanche.ch*, page 5  
08.01.01 *24 Heures*, page 1  
03.01.01 *La Côte*  
03.01.01 *Le Matin*  
31.12.00 *dimanche.ch*  
15.12.00 *La Liberté*, page 23  
03.12.00 *dimanche.ch*, page 6  
27.11.00 *La Côte*  
21.11.00 *La Côte*, page 1